Commission canadienne de sûreté nucléaire | Canadian Nuclear Safety Commission

Avis d'audience publique et de financement des participants

Le 2 novembre 2026 Réf. : 2027-H-04

La CCSN tiendra une audience publique sur la demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée visant à renouveler leur permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour les Laboratoires de Chalk River

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique la semaine du 15 novembre 2027 afin d'examiner une demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens Ltée (LNC) visant à renouveler, pour 24 ans, leur permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour les Laboratoires de Chalk River (LCR). Leur permis actuel vient à échéance le 31 mars 2028. Le site des LCR se trouve sur le territoire traditionnel non cédé des Algonquins Anishnaabeg.

Dans leur demande de renouvellement de permis, les LNC ne cherchent pas à mener de nouvelles activités autorisées, mais comptent poursuivre, au cours de la période de 24 ans qu'ils proposent, les activités déjà autorisées aux termes de leur permis en vigueur pour les LCR. Les LNC demandent aussi ce qui suit :

- regrouper le permis de transport sur le site des LCR et le permis d'exploitation des LCR
- appliquer, pour la période de validité du permis, la garantie financière visant le site des LCR, qui prend la forme d'un engagement explicite formulé par le gouvernement du Canada garantissant que des ressources financières soient disponibles pour le déclassement du site des LCR

Cette demande de renouvellement de permis n'inclut pas de demande visant à autoriser l'exploitation de l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS). La question de l'exploitation de l'IGDPS ferait l'objet d'une audience et d'une décision d'autorisation distinctes de la Commission si les LNC venaient à présenter une demande de permis à cette fin.

Objet et portée de l'audience

La Commission examinera s'il y a lieu de renouveler le permis des LNC, conformément à l'article 24 de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

En tant que mandataire de la Couronne, les responsabilités de la Commission comprennent l'obligation de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les Nations et communautés autochtones lorsque la Couronne envisage de prendre des mesures susceptibles de porter atteinte à leurs droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis. Pour aider la Commission à s'acquitter de ses obligations de consulter et, le cas échéant, d'accommoder, la Commission peut s'appuyer sur :

- les consultations menées par le personnel de la CCSN, ainsi que les possibilités offertes aux Nations et communautés autochtones de présenter des mémoires directement à la Commission et de participer au processus d'audience, en tant qu'éléments clés du processus de consultation

- les efforts de mobilisation déployés par les LNC, notamment en ce qui concerne l'évitement, l'atténuation ou d'autres mesures adoptées ou proposées par les LNC à des fins d'accommodement potentiel (voir le REGDOC-3.2.2, Mobilisation des Autochtones)

Cela ne signifie pas que la consultation menée par le personnel de la CCSN prend fin ou est remplacée par les efforts de mobilisation des LNC. Au contraire, la consultation menée par le personnel de la CCSN et les efforts de mobilisation des LNC se poursuivent simultanément.

Détails de l'audience

Date :	Semaine du 15 novembre 2027
Lieu :	À déterminer (dans la communauté et/ou virtuellement par Zoom)
Heure :	Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date de l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct sur le site Web de la CCSN, à cnsc-ccsn.gc.ca. De plus amples détails sur l'audience publique seront communiqués à une date ultérieure.

Durant l'audience, la Commission tiendra compte des exposés et des mémoires, liés à la demande des LNC, présentés par les LNC et le personnel de la CCSN. La Commission prendra également en considération les mémoires et exposés des Nations et communautés autochtones, des membres du public et d'autres parties intéressées.

La demande de renouvellement de permis des LNC peut être consultée sur le site Web de la CCSN, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les recommandations du personnel de la CCSN qui seront examinées lors de l'audience seront disponibles sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe de la Commission après le **6 juillet 2026.**

Financement des participants

En vue de l'audience publique, la CCSN offre, dans le cadre de son Programme de financement des participants, jusqu'à 300 000 $ pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les parties intéressées à examiner la demande des LNC et les documents connexes, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au sujet à l'étude. Les demandes de financement doivent clairement démontrer en quoi le mémoire proposé fournira à la Commission des renseignements qui se rapportent directement à la demande des LNC. Veuillez noter que l'aide financière sera répartie parmi tous les demandeurs admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli est le **22 janvier 2027.**

Interventions

En vertu de l'article 19 des Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (les Règles), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à commenter la demande des LNC. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **7 septembre 2027** au moyen du formulaire de demande en ligne, par courriel, ou en utilisant les coordonnées ci-dessous. **Toute demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission ainsi qu'une annexe contenant tous les documents cités en référence dans le mémoire
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Les intervenants qui souhaitent donner une présentation orale à l'aide de PowerPoint sont priés de soumettre leurs diapositives au Greffe de la Commission d'ici le **3 novembre 2027.** Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour

relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les personnes qui nécessitent des services d'interprétation en langues autochtones pour cette audience sont priées de communiquer avec le Greffe de la Commission d'ici le **20 septembre 2027** pour en faire la demande. Pour toute demande reçue après cette date, le Greffe fera de son mieux pour fournir des services d'interprétation.

Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des Règles, toute preuve documentaire, tout mémoire écrit ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Les mémoires doivent être déposés en suivant l'orientation présentée dans la Directive sur la présentation de preuves documentaires à inclure au dossier.

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des Règles, la Commission peut décider de prendre des mesures afin de protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements pouvant être confidentiels sont priées de suivre l'orientation fournie dans la Directive sur les demandes de confidentialité.

Pour plus de renseignements sur le Programme de financement des participants :

Administrateur, Programme de financement des participants
Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284
Courriel : pfp@cnsc-ccsn.gc.ca
Web : Programme de financement des participants

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation visée, ou pour demander des documents :

Agente principale du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280 rue Slater
CP 1046 succ B
Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 613-462-7489
Téléc. : 613-995-5086
Courriel : interventions@cnsc-ccsn.gc.ca

QQQVZZNDK725-166150894-16368

Web : Participer à une audience publique de la Commission

Pour toute demande de renseignements concernant le titulaire de permis :

Chalk River Laboratories
286 Plant Road
Chalk River ON K0J 1J0

Tel: 613-584-3311
Email: communications@cnl.ca
Web: Home - Canadian Nuclear Laboratories